



en partenariat avec :

Logo ou tampon partenaire



Et si je devenais... ergonomiste ?

Fiche métier ergonomiste - Version 2 produite par ORME



Qu'est-ce qu'un ergonomiste ?

L'ergonomiste est un professionnel spécialisé dans la prise en compte des utilisateurs, de l'usage et/ou du travail dans la conception des produits ou des moyens de travail, y compris organisationnels.

Dans différents contextes il/elle contribue à l'amélioration des conditions de travail et d'usage (par la prévention des risques, la conception des environnements de travail, la conception de situations favorisant l'acquisition des compétences et l'autonomie), tout en prenant en compte les différents critères de performance (production, qualité, délais, fiabilité, sécurité, maintenance...) relatifs aux structures et aux activités pour lesquelles il intervient.

Comprendre et transformer les situations sont des éléments essentiels de l'intervention ergonomique.

Pour cela, il/elle peut agir dans des cadres variés relatifs à des projets concernant par exemple :

- La conception de systèmes sociotechniques (organisations), d'espaces (architecture), de produits (outils, machines, interfaces hommes-machines...);
- La prévention d'atteintes à la santé dans et par le travail;
- Le maintien dans l'emploi, le handicap ou l'insertion professionnelle;
- La fiabilité des systèmes et des organisations...

Ses secteurs d'interventions sont également variés : industrie, hôpitaux, formation, agriculture, commerce, administration, transports, défense, etc.

La spécificité de la contribution de l'ergonomiste aux différents projets, qu'ils soient industriels, organisationnels et/ou architecturaux, réside dans sa capacité à rendre compte de l'activité réelle des travailleurs, à décrire ou à anticiper ses conséquences (en termes de santé et de performance), et à traduire ces connaissances en prescriptions et recommandations, scénarios, propositions opérationnelles pour les autres acteurs (responsables de service ou d'entreprise, ingénieurs, architectes, médecins du travail, représentants des salariés...).

Ces productions sont souvent le fruit de collaborations qui se prolongent dans l'accompagnement du changement.

Pour ce faire, il/elle s'appuie donc sur les connaissances méthodologiques propres au métier ainsi que sur ses connaissances de l'Homme au travail et des organisations (psychologie, sociologie, anthropologie, physiologie, etc.). L'exercice de l'ergonomie pose de fait le praticien au carrefour de nombreuses disciplines.

L'activité de l'ergonome demande une présence fréquente sur le terrain et des formes d'échanges et de collaboration étroites avec les différents acteurs concernés par l'intervention (opérateurs, encadrement de proximité, direction, CHSCT, médecin du travail, fournisseurs, clients ...) mais aussi au sein de la communauté professionnelle et scientifique.



Quelles compétences pour être ergonome ?

- Maîtriser la démarche ergonomique et ses outils (construction de l'intervention et analyse de l'activité en particulier) en prenant en compte de nombreux paramètres et enjeux relatifs à l'Homme en situation de travail (pluridisciplinarité).
- Mobiliser les connaissances sur le fonctionnement de l'Homme au travail et des organisations pour comprendre et expliquer les situations de travail ou d'usage.
- Rendre compte de processus méthodologiques respectant les règles de la démarche professionnelle tout en laissant sa place à la construction d'une intervention sur mesure, spécifique.
- Innover et faire preuve de créativité dans les processus de conception.
- Savoir gérer son positionnement vis-à-vis d'une diversité d'acteurs sociaux et collaborer avec eux ; être en capacité de convaincre, de tenir une position et de transformer les représentations du travail.
- Négocier les conditions sociales, techniques et financières de son intervention.
- Organiser et gérer son temps pour achever les travaux dans les délais négociés.
- Respecter la confidentialité des données recueillies et le cadre déontologique de la pratique (<http://www.artee.com/charte-deontologie.php>).



Comment choisir sa formation ?

Les formations qui permettent d'exercer en qualité d'ergonome sont de niveau Master dans la filière universitaire (Bac + 5). Un Master en ergonomie de qualité est une formation qui répond aux exigences de la profession et des employeurs.

Deux cadres convergents font aujourd'hui référence :

- Les critères d'obtention du Titre d'Ergonome Européen, formulés en France par l'Association pour la Reconnaissance du Titre d'Ergonome Européen (<http://www.artee.com/criteres-d-obtention-du-titre.php>) ;
- Ceux formulés par le Collège des Enseignants Chercheurs en Ergonomie (http://www.ce2-ergo.fr/rech_form/recommandations_master.pdf).

De nombreux parcours personnels et professionnels peuvent conduire au métier d'ergonome. La diversité des origines des étudiants est une richesse.



Où exercer ce métier ?

Les contextes de professionnalisation sont diversifiés : Collectivités territoriales, Ministères, Entreprises, Établissements de soin, sanitaires et sociaux (hôpital, clinique...), Organismes de contrôle et de certification, Sociétés de conseil, Sociétés de services, Institutions de la prévention des risques professionnels (CARSAT, DIRECCTE, MSA, ANACT, ARACT, INRS), Services de santé au travail (autonomes ou interentreprises), Associations d'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH, OETH, FIPHFP, SAMETH)...

La plupart des ergonomes sont généralistes - c'est-à-dire qu'ils sont compétents pour intervenir dans tout type de contexte -, cependant certains peuvent être amenés par leur pratique à se spécialiser sur des secteurs d'activité (hôpital, industrie à risque, chaînes de production...), ou sur des champs d'intervention : handicap, risques psycho-sociaux, interfaces-hommes machines, conception d'espaces de travail...

L'ergonomie se pratique également dans l'enseignement supérieur et la recherche. L'obtention d'un doctorat peut permettre d'accéder à des emplois dans des structures de recherche et de développement, et/ou d'enseignement supérieur :

- Structures publiques de recherche (Universités, CNRS, CNAM, INRETS, IRSN, INRS, GIS, etc.) ;
- Grandes écoles ;
- Laboratoires de Recherche et Développement des entreprises privées.



Combien gagne un ergonome ?

En début de carrière, un/une ergonome perçoit un salaire d'environ 2.500 € brut/mois. Cela varie ensuite en fonction de l'expérience du professionnel, de son statut d'emploi (salarié ou libéral notamment) et de son niveau de diplôme (Master ou Doctorat). Cela donne par exemple un salaire annuel brut de 30.414 € (minimum conventionnel) en service de santé au travail.